



CHASSE CONTINGENTÉE
Petit Marais de Saint-Gédéon
Automne 2017
RÈGLEMENTS ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION

a) Pour avoir droit de chasser au Petit Marais, les personnes devront être membres en règle de la Corporation (5\$) et avoir acquitté le coût suivant: faire les chèques à Association des Sauvaginiers du Saguenay-Lac-St-Jean. À noter que tous les tarifs incluent la TPS et la TVQ.

	Membre Assoc. Sauvaginiers	non-membre
- Junior (12 à 17 ans)	6\$/personne / ½ journée	15 \$/personne/ ½ journée
- Adulte (18 et +)	35 \$/personne/ ½ journée	50 \$/personne/ ½ journée
- Forfait 3 x ½ journée	53 \$/personne	75 \$/personne
- Carte de saison	60 \$/personne	80 \$/personne

- PÉRIODE DE CHASSE:**
- Matin chasse: 30 minutes avant l'heure officielle du lever du soleil jusqu'à 9 h 30 ;
 - Midi chasse: de 14 h 00 jusqu'à 30 minutes après l'heure officielle du coucher du soleil.
- ARRIVÉE, VÉRIFICATIONS DES PERMIS:**
- Heure: 5 h00 du matin et 13 h 30 pour chasse en après-midi ;
 - Stationnement: accueil (suivre les indications).
- RÈGLEMENT:**
- Les règlements de chasse fédéraux et provinciaux sont appliqués.
- PERMIS EXIGÉS:**
- FÉDÉRAL: oiseaux migrateurs, PROVINCIAL: petits gibiers ;
 - DE NON RÉSIDENTS: pour les résidents hors Québec.
- PRISES LIMITES:**
- LIMITES DE PRISE: 6 canards par chasseur par jour.
- LIEUX DE CHASSE:**
- Selon le tirage établi, les chasseurs doivent demeurer en tout temps à l'intérieur de leur cache pour chasser ;
- INTERDICTION SPÉCIALE:**
- Il est interdit de circuler avec une embarcation à moteur tant électrique qu'à essence.
- ÉQUIPEMENTS SUGGÉRÉS:**
- Cuissardes ou bottes, canot et équipement de sécurité sur l'eau ;
 - ARMES RECOMMANDÉES: 12 amélioré modifié, modifié (avec étranglement amovible pour acier) ;
 - MUNITIONS RECOMMANDÉES: 2, 1, BB, (bernaches) et 2, 3, 4 (canards);
 - MUNITIONS INTERDITES: cartouche à balle unique, billes de plomb.
 - LE CALIBRE 10 EST INTERDIT .
- ÉQUIPEMENTS FOURNIS :**
- Sur réservation, l'Association vous fournira les vestes de flottaison ainsi que les appelants .

PROPRETÉ:

- Respect strict du milieu naturel de l'environnement, chaque chasseur doit ramasser tous ses déchets ainsi que toutes ses cartouches vides avant de quitter sa cache.

ENREGISTREMENT:

- L'enregistrement des prises est obligatoire à la fin de chaque période de chasse. De plus, nous vous demanderons de prélever une aile sur chaque canard récolté, afin d'établir des statistiques sur la récolte (nombre de mâles/femelles/jeunes/adultes récoltés).